

DOSSIER

2019

BUDGET & FISCALITÉ

COURSE
aux
Œufs de Pâques

du 21 avril 2019



P.3

L'application PanneauPocket



P.5

Retour en images



P.8

Dossier Budget et Fiscalité 2019
de la commune

3 VIE PRATIQUE

- L'application PanneauPocket
- Brûlage
- Agenda
- Fête nationale le 12 juillet
- Concert des Estivales le 22 août

4 VIE DE LA COMMUNE

- Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
- Devenir sapeur pompier volontaire
- Info Canicule

5 ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS

- Retour en Images

6 CONSEIL MUNICIPAL

- Compte-rendu du Conseil municipal

8 DOSSIER

- Budget et fiscalité 2019 de la commune

VIE DE LA COMMUNE

- Sommecaise « Commune participation citoyenne »

Ouverture de la mairie

Lundi : 16H – 18H

Jeudi : 10H – 12H

Le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 5 août au dimanche 25 août 2019 inclus

Durant cette période, une permanence sera assurée par les élus les jeudis de 10H à 12H

Téléphone : 03.86.73.64.14
mairie.sommecaise@orange.fr

Site internet :
www.sommecaise.fr

Secrétaire de mairie :
Nadine Bureau



Cher Madame, Cher Monsieur,

Je suis heureux de vous adresser ce bulletin estival consacré à la fiscalité 2019 et au dernier budget de notre mandat voté par l'équipe municipale. Nous le complétons, pour votre parfaite information, par les éléments budgétaires consacrés à la Communauté de Communes de l'Aillantais.

Quelques commentaires concernant la fiscalité et le budget équilibré de notre commune qui nous permet une nouvelle fois, grâce à une gestion rigoureuse et malgré les nombreux projets engagés, de ne pas augmenter les impôts locaux depuis notre élection à la mairie en 2014. Ceux-ci restent, en taux constants, au même niveau qu'en 2013.

Nous consacrons cette année, un budget substantiel à l'entretien et aux travaux de voirie ainsi qu'à nos nouveaux projets.

Les fossés – non entretenus depuis de longues années – ont été curés et arasés et un busage créé sur la totalité de la route de Chantereine ; aux Fourchons l'ensemble des fossés a été reprofilé. La réfection complète des fossés des voies communales sera entreprise cette année. Les travaux de revêtement de la chaussée Rue Neuve et aux Fourchons sont également inscrits au budget 2019. Enfin, la mise en place des installations de réduction de la vitesse Grande Rue est programmée pour une mise en circulation effective en début d'été.

Le projet d'aménagement de la Place de la Ruralité se finalise. Les premiers dossiers de demandes de subventions ont été examinés et celles-ci accordées. Le financement de la première tranche du projet par concours bancaire est en phase de finalisation. Nous ambitionnons de débiter le bardage et la couverture de la halle en bois ainsi que les premiers travaux de démolition au second semestre.

La réhabilitation de la maison acquise par la Mairie s'achève pour une mise en location début Septembre. Les personnes éventuellement intéressées par cette location peuvent se faire connaître en Mairie.

Les autres postes budgétaires n'appellent pas de remarques particulières, le budget consacré au SIVOS (regroupement scolaire) restant la ligne budgétaire récurrente la plus importante de la commune. (Retrouvez informations et précisions dans les pages centrales du bulletin).

Je tiens, pour terminer, à remercier l'ensemble des bénévoles qui consacrent, par leur engagement et pour le bien de tous, du temps à leur commune : organisation de la course aux œufs, matinée propreté, vide grenier etc.... Un remerciement particulier aux référents qui se sont proposés dans le cadre de la mise en place du protocole « Commune participation citoyenne » que nous venons de signer avec la Gendarmerie et la Préfecture d'Auxerre. Je mesure leur engagement et les en remercie sincèrement.

Bonne lecture à tous et rendez-vous pour notre premier resto-marché le 12 juillet prochain, où nous célébrerons aussi, et avec un peu d'avance, la Fête Nationale en terminant par le feu d'artifice et le bal de fin de soirée.

Patrick Dumez
Maire de Sommecaise

INFOS PRATIQUES



L'application PanneauPocket est effective à Sommecaise depuis mi-mai 2019

Cette application est à télécharger sur votre portable dans votre Play Store en téléchargeant PanneauPocket. Elle vous permet de recevoir en temps réel les informations communiquées par la commune.

AGENDA

Calendrier des collectes des déchets 3^e trimestre 2019

Juillet	1 ^{er}	15	29
Août		12	26
Septembre		9	23

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées très tôt le matin et les emballages recyclables dès la fin de matinée. Pensez à les sortir la veille de la collecte.

Retrouvez les consignes de tri sur le site internet :

<https://ccaillantais.fr/>

VENDREDI 12 JUILLET Fête NATIONALE

RDV Place de l'Église



Au Programme :

à partir de 18h00 : Resto Marché
Feu d'artifice, Bal (animé par DJ.Pat),
Buvette (au foyer communal)



Église de Sommecaise
JEUDI 22 AOÛT 2019
à 20h30

Musique traditionnelle « Les grandes voix cosaques »

Chants traditionnels et populaires russes (Glinka, Varlamov, les bateliers de la Volga, Kalinka...)

Interprètes

- Andrei Kikena – ténor et accordéon
- Nikolai Cherstyakov – ténor et balalaïka basse
- Andrei Andrunick – ténor
- Valeriy Druhovskyy – basse et guitare
- Nicolas Kedroff – baryton et balalaïka

Informations : 03 86 45 18 13
Réservations : estivales-puisaye.com

Des billets à tarifs préférentiels seront mis en vente pour les habitants de Sommecaise



Il suffit de cliquer sur l'icône PanneauPocket dans le menu principal du smartphone

L'utilisateur accède à la liste des communes abonnées à PanneauPocket. Il peut sélectionner ses communes favorites en cliquant sur les étoiles



En cliquant sur la ville de son choix, les panneaux de sa commune apparaissent et il peut les faire défiler en passant son doigt sur l'écran

L'utilisateur reçoit une notification à la création de chaque nouveau panneau par la mairie de sa commune



En cliquant directement sur sa notification, l'utilisateur accède au panneau qui vient d'être diffusé par la mairie



recycle

Nous vous rappelons que la circulaire du 18 novembre 2011 formulée par le Ministère de l'Environnement relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts est applicable dans tous les départements français. Vous devez, par conséquent, prendre toutes mesures pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs de fumée nuisant à l'environnement et à la santé et pouvant être cause de propagation d'incendies. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets.

CIMETIÈRE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du 11 avril 2019

Commune de Sommeçaise - **Cimetière de Sommeçaise**

Délibération n° : 20190215

Nbre de membres afférents au CM : 11

Nbre de membres en exercice : 10

Nbre de membres présents : 9

Nbre de membres ayant délibéré : 9

Date de la convocation : 4/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes DESPONS Marie-Louise, FOURNIER-HIRZEL Madeleine, GEFFRAY Annick, ROUSSEAU Annick et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, GUETTARD Alain et LENTIER Rémi.

Absent excusé : Néant.

Absent : Mme DELAGOUTTE Laure-Reine

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER-HIRZEL Madeleine.

DÉTERMINATION DES TARIFS DU COLUMBARIUM ET DES CAVURNES

M. le Maire laisse la parole à Mme Madeleine FOURNIER-HIRZEL. Suite à la création d'un columbarium et de cavurnes dans le cimetière communal, Mme FOURNIER-HIRZEL informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif des concessions. Après renseignements pris auprès des communes limitrophes pour avoir une fourchette de prix, elle propose d'appliquer les tarifs suivants :

Tarifs des concessions au columbarium :

- pour 15 ans : 450 euros
- pour 30 ans : 650 euros
- pour 50 ans : 800 euros.

Tarifs des concessions des cavurnes :

- pour 15 ans : 350 euros
- pour 30 ans : 450 euros
- pour 50 ans : 600 euros.

Après délibération et avec 6 pour, 2 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions du columbarium et des cavurnes tel que proposé.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme, le 25 avril 2019.

Le Maire, Patrick DUMEZ

INFORMATIONS DIVERSES

Devenir sapeur pompier volontaire



**Vous êtes motivé(e) et disponible,
vous souhaitez être utile
à la collectivité
et vivre des moments de solidarité ?**

Pour plus de renseignements :
Rodolphe Boullié, Adjudant-Chef : 03 86 73 18 84
Mairie de La Ferté-Loupière : 03 86 73 14 87

Canicule, fortes chaleurs

Le Ministère de la Santé et de la Santé publique France renouvelle sa campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.



Retour en Images



Concert Makarenko
Samedi 6 avril



Commémoration de la
Victoire du 8 mai 1945
Mercredi 8 mai



Vide-grenier - Dimanche 9 juin

Débuté sous un ciel très pluvieux, le vide grenier de Sommecaise a heureusement pu se poursuivre par un temps ensoleillé. Public et exposants ont profité des stands de restauration animés par les bénévoles, le boudin, les saucisses et merguez frites, le jambon à la broche et l'andouillette sans oublier les pâtisseries et la buvette. Rappelons que tous les bénéfices engendrés serviront à offrir aux enfants de la commune le Noël de fin d'année, spectacle, goûter et jouets.



Matinée propreté
de la commune
Samedi 11 mai



COMPTE-RENDU

Compte-rendu du Conseil Municipal

Réunion du 11 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Dumez, Maire.

Présents : Mmes Marie-Louise Despons, Madeleine Fournier-Hirzel, Annick Geffray, Annick Rousseau et MM Jean-Luc Bourgoïn, Philippe Durand, Alain Guettard et Rémi Lentier.

Absent excusé : Néant **Absent :** Mme Laure-Reine Delagoutte.

Date de la convocation : 04/04/2019

Approbation du compte-rendu du 16 janvier

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2019.

Désignation du Secrétaire de Séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme Madeleine Fournier-Hirzel secrétaire de séance.

Délibération 2019/02/01 : vote du compte administratif 2018

M. le Maire présente le Compte Administratif pour l'année 2018 qui se présente de la façon suivante :

	Total recettes	Total dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	RÉSULTAT TOTAL
Investissement	209 013.16	160 372.29	48 640.87	48 896.78	97 537.65
Fonctionnement	344 049.46	321 024.24	23 025.22	181 153.91	204 179.13
TOTAL			71 666.09	230 050.69	301 716.78

M. le Maire quitte la salle. Mme Fournier-Hirzel, 1ère Adjointe, prend la présidence. Le Compte Administratif 2018 est adopté à l'unanimité. M. le Maire revient et reprend la présidence de la séance.

Délibération 2019/02/02 : vote du compte de gestion 2018

Concernant l'approbation du compte de gestion par Mme Claire Varache et M. Joel Demont, receveurs,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été passées normalement,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2019/02/03 : affectation du résultat 2018

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

• compte 001 – excédent d'investissement reporté =	97 537.65 €
• compte 1068 – couverture déficit =	0.00 €
• compte 002 – excédent de fonctionnement reporté =	204 179.13 €

Délibération 2019/02/04 : vote des taxes locales 2019

Sur proposition de la commission des finances,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019. Les taux restent donc identiques à ceux votés en 2014, à savoir :

• taxe d'habitation :	17.02 %
• taxe foncière :	11.45 %
• taxe foncière non bâti :	36.88 %

Vote des subventions 2019

Délibération 2019/02/05 : Comité des Fêtes de Sommeçaise

Mme Annick Geffray, trésorière du Comité des Fêtes de Sommeçaise, quitte la salle afin de ne pas participer aux débats et au vote. M. le Maire présente la demande du Comité des Fêtes de Sommeçaise sollicitant une subvention à hauteur de 3 500 €. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention, au titre de l'année 2019, au Comité des Fêtes de Sommeçaise d'un montant de 3 400 €. Mme Annick Geffray revient et reprend sa place.

Délibération 2019/02/06 : Société de Chasse de Sommeçaise

M. Jean-Luc Bourgoïn, président de la Société de Chasse de Sommeçaise, quitte la salle afin de ne pas participer aux débats et au vote. M. le Maire présente la demande de la Société de Chasse de Sommeçaise sollicitant une subvention à hauteur de 500 €. Après délibération et avec 6 pour, 1 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention, au titre de l'année 2019, à la Société de Chasse de Sommeçaise d'un montant de 400 €. M. Jean-Luc Bourgoïn revient et reprend sa place.

Délibération 2019/02/07 : autres subventions

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

Associations	Montant voté (sur proposition de la commission des finances)	Vote à main levée	Observations
Brions'Caïse	200 €	6 pour, 2 abstentions, 1 contre	Demande 250 €
Fil de conscience	100 €	8 pour, 1 abstention	-
Estivales en Puisaye	600 €	unanimité	-
CIFA 89	100 €	unanimité	-
CIFA Mercurey 71640	100 €	unanimité	-
CFA bâtiment	95 €	unanimité	Demande 95 € par enfant
Maxim +	100 €	unanimité	Demande 200 €

Délibération 2019/02/08 : vote du budget 2019

M. le Maire présente le budget unique 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

• section de fonctionnement :	516 706 €,
• section d'investissement :	741 117 €.

Le Conseil Municipal approuve le budget proposé à l'unanimité.

Délibération 2019/02/09 : Place de la Ruralité : demande de subventions

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter d'autres demandes de subventions dans le cadre du projet de la Place de la Ruralité. Ces demandes devant être déposées avant le 30 avril prochain et n'ayant pas encore tous les éléments financiers pour que le Conseil Municipal puisse délibérer ce jour, dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire demande au Conseil de lui accorder une délégation afin de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions » dans le cadre de cette opération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne à M. le Maire une délégation afin de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions » dans le cadre de l'opération « Place de la Ruralité ».

Délibération 2019/02/10 : aménagement de la halle : demande de subvention

M. le Maire présente le projet qu'il a préparé pour l'aménagement de la halle en bois située devant la mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- précise que les devis établis par
 - l'entreprise Bonnichon, pour la somme de 12 408.25 €HT,
 - l'entreprise Lenoble pour la somme de 15 490.83 €HT seront pris comme devis estimatifs, soit la somme de 27 899.08 €HT, pour l'élaboration du plan de financement et l'inscription au budget,
- sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre de l'opération « Villages de l'Yonne »,
- décide du plan de financement suivant :
 - subvention du Conseil Général (Villages de l'Yonne) – 30 % = 8 369.72 €,
 - autofinancement de la commune = 19 529.36 €,
- précise que la dépense sera inscrite au budget 2019,
- charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents utiles.

M. Bourgoin suggère de prévoir une protection anti-condensation pour les tôles.

Délibération 2019/02/11 : vente du hangar métallique

M. Rémi Lentier quitte la séance.

Suite à la réunion de la commission des finances dans laquelle a été évoqué le démontage du hangar métallique situé sur la future place, M. le Maire présente la proposition qu'il a reçue de M. Rémi Lentier pour le démontage et l'achat de ce hangar.

M. Durand souligne que M. Lentier devra prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour le démontage du hangar, s'il le démonte par ses propres moyens. M. le Maire a prévu de surveiller ce chantier pour s'en assurer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide, avec 8 pour et 1 contre (M. Durand) de faire démonter le hangar métallique situé sur la future place,
- décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de M. Rémi Lentier concernant la vente de ce hangar métallique, M. Lentier devant assurer le démontage.

M. Rémi Lentier revient et reprend sa place.

M. Durand signale que peu de publicité a été faite autour de cette vente et que ce fait pourrait être reproché à la commune. Le Conseil répond qu'il a pris sa décision dans l'intérêt du futur projet de création de la Place. M. Lentier précise qu'il réalisera le démontage dans les semaines à venir.

Délibération 2019/02/13 : création d'un poste d'Adjoint Technique

Afin de remplacer l'employé communal qui est parti en retraite, M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial,
- de créer ce poste à compter du 14 mai 2019,
- de fixer la durée hebdomadaire de travail à 35 heures.

Délibération 2019/02/15 : détermination des tarifs du columbarium et des cavurnes

M. le Maire laisse la parole à Mme Madeleine Fournier-Hirzel. Suite à la création d'un columbarium et de cavurnes dans le cimetière communal, Mme Fournier-Hirzel informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif des concessions. Après renseignements pris auprès des communes limitrophes pour avoir une fourchette de prix, elle propose d'appliquer les tarifs suivants :

- tarifs des concessions au columbarium :
 - pour 15 ans : 450 €,
 - pour 30 ans : 650 €,
 - pour 50 ans : 800 €.
- tarifs des concessions des cavurnes :
 - pour 15 ans : 350 €,
 - pour 30 ans : 450 €,
 - pour 50 ans : 600 €.

Après délibération et avec 6 pour, 2 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions du columbarium et des cavurnes tel que proposé.

Délibération 2019/02/16 : Comité de Bassin de l'Ouanne Aval : nomination de délégués

Vu les articles L2121-22 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 20 décembre 2018 portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Epage) sur le bassin versant du Loing à compter du 1er janvier 2019,

Vu l'article 23 du règlement intérieur de l'Epage du bassin du Loing relatif à la constitution et à l'objet des comités de bassin,

Vu la délibération de l'Epage du bassin du Loing en date du 15 février 2019 portant constitution de 14 comités de bassin afin de garder un lien de proximité entre les communes et la gestion des rivières,

Considérant que la commune de Sommeceaise se situe dans le périmètre du Comité de Bassin de l'Ouanne AVAL et qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter notre commune dans cette instance,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- délégué titulaire : M Patrick Dumez,
- délégué suppléant : M Jean-Luc Bourgoin.

Délibération 2019/02/18 : adhésion au dispositif « participation citoyenne »

M. le Maire présente le dispositif de « participation citoyenne » qui consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne »,
- autorise M. le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l'Etat.

Aide sociale

Délibération 2019/02/19 : révision du montant des chèques naissance

Vu la délibération du 20 juin 2016 instaurant la distribution de chèque naissance d'une valeur de 100 € aux enfants nés depuis le 1er janvier 2016 et résident sur la commune, Considérant que cette action constitue un budget conséquent, le nombre de naissance ayant augmenté ces dernières années, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de modifier le montant du chèque naissance pour les enfants nés à compter du 1er janvier 2019,
- de le fixer à 50 €.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2014-07-18 du 24 novembre 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Décision n°2019-03 du 7 février 2019 : portant signature d'un contrat avec Urban Ingenierie pour une mission d'étude et de suivi de travaux pour l'aménagement de la Place du Village pour un coût de 17 796 €HT.

Décision n°2019-05 du 11 février 2019 : portant attribution du marché pour l'aménagement de sécurité de la Grande Rue – RD57 – à l'entreprise Colas pour la somme de 26 500 €HT.

Décision n°2019-06 du 4 avril 2019 : portant signature d'une convention avec l'ATD 89 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration d'un ensemble de bâtiments Place de la Ruralité pour un coût de 2 340 €TTC.

Informations et questions diverses

Panneau Pocket : M. le Maire précise que la commune adhérera prochainement à cette application qui pourra être téléchargée par chaque administré. Le coût de ce service est de 130 €TTC par an pour la commune.

Dates à retenir :

- samedi 11 mai : Journée propreté. RDV à 9h30,
- dimanche 26 mai : Élection Européenne,
- dimanche 9 juin : Vide-grenier.

Séance levée à 20 h 15.

Vous trouverez ci-dessous la présentation des comptes administratifs et de gestion 2018, du qui a également attribué les subventions pour cette année.

Comptes administratif et de gestion de la commune pour l'année 2018

Les deux comptes (administratif établi par la mairie et de gestion établi par la perception) doivent être identiques et correspondre en dépenses et recettes selon une présentation analogue aux deux comptes respectifs.

Comptes administratif et de gestion 2018 (en milliers d'euros) adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

	Total recettes	Total dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	RÉSULTAT TOTAL
Investissement	209 013.16	160 372.29	48 640.87	48 896.78	97 537.65
Fonctionnement	344 049.46	321 024.24	23 025.22	181 153.91	204 179.13
TOTAL			71 666.09	230 050.69	301 716.78

Ils ont été visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2018

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

• Compte 001 : excédent d'investissement reporté =	97 537.65 €
• Compte 1068 : couverture du déficit =	0.00 €
• Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté =	204 179.13 €

Vote des taxes locales 2019

Sur proposition de la commission des finances, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019. **Les taux restent donc identiques à ceux votés en 2014 :**

• Taxe d'habitation :	17,02 %
• Taxe foncière :	11,45 %
• Taxe foncière non bâti :	36,88 %

Sans augmentation depuis 2013

Subventions 2019

Associations	Montant voté (sur proposition de la commission des finances)	Vote à main levée	Subventions demandées
Comité des Fêtes	3 400 €	unanimité	3 500 €
Sté de Chasse de Sommecaise	400 €	6 pour, 1 contre, 1 abstention	500 €
Brion's Caise	200 €	6 pour, 1 contre, 2 abstentions	250 €
Fil de conscience	100 €	8 pour, 1 abstention	
Estivales en Puisaye	600 €	unanimité	
CIFA 89	100 €	unanimité	
CIFA Mercurey 71640	100 €	unanimité	
CFA bâtiment	95 €	unanimité	95 € par enfant
Maxim +	100 €	unanimité	200 €

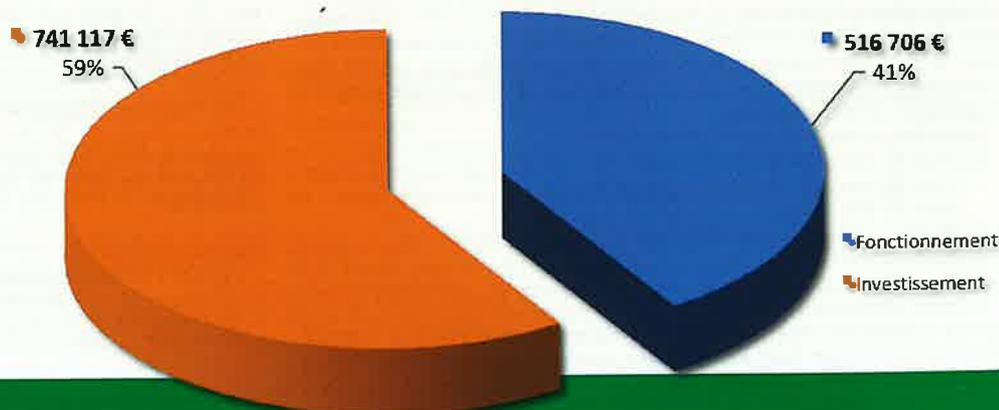
À noter que le montant des subventions 2019 est équivalent à celui de 2018 avec 4 nouvelles associations subventionnées.

Budget 2019

Le budget unique 2019 proposé (équilibré en recettes et en dépenses) a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

• Investissement :	741 117 €
• Fonctionnement :	516 706 €

BUDGET 2019 EN EUROS ET %.



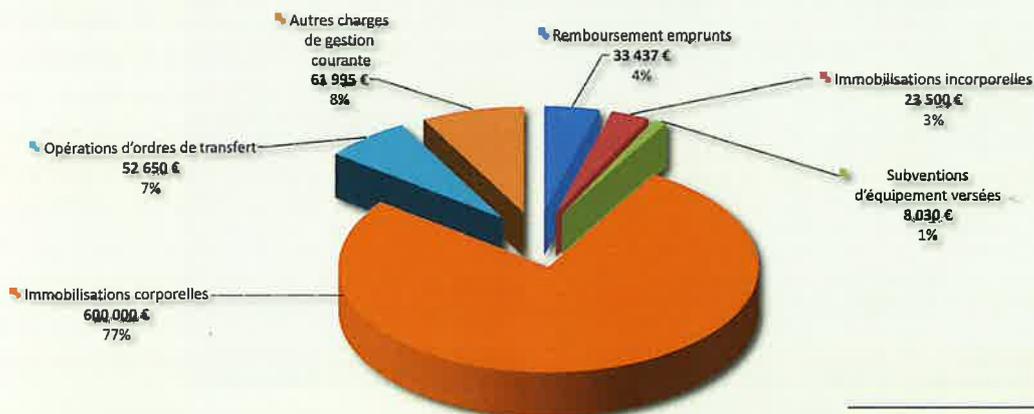
2019 DE LA COMMUNE

budget et des taxes locales 2019 approuvés et votés par le Conseil Municipal du 11 avril 2019

L'investissement 2019

Le budget primitif 2019 prévoit un montant d'investissement de 741 117 € répartis de la façon suivante :

INVESTISSEMENT EN EUROS ET %



Les recettes d'investissement 2019 équilibrées par rapport aux dépenses, pour un montant de 741 117 € sont constituées entre autres :

- de l'excédent 2018 reporté,
- du virement de la section fonctionnement à la section investissement,
- des subventions destinées à financer le projet de la Place de la Ruralité,
- et de l'emprunt réalisé.

Commentaires (seuls sont indiqués les principaux postes de dépenses) :

Remboursement emprunts : travaux de dissimulation de la Grande Rue (enfouissement électrique), achat et travaux de la maison 8 Grande Rue, achat de la voiture communale et première tranche des travaux à venir Place de la Ruralité.

Immobilisations incorporelles : dont honoraires architecte travaux Place de la Ruralité.

Immobilisations corporelles : dont montants prévisionnels de la première tranche des travaux Place de la Ruralité :

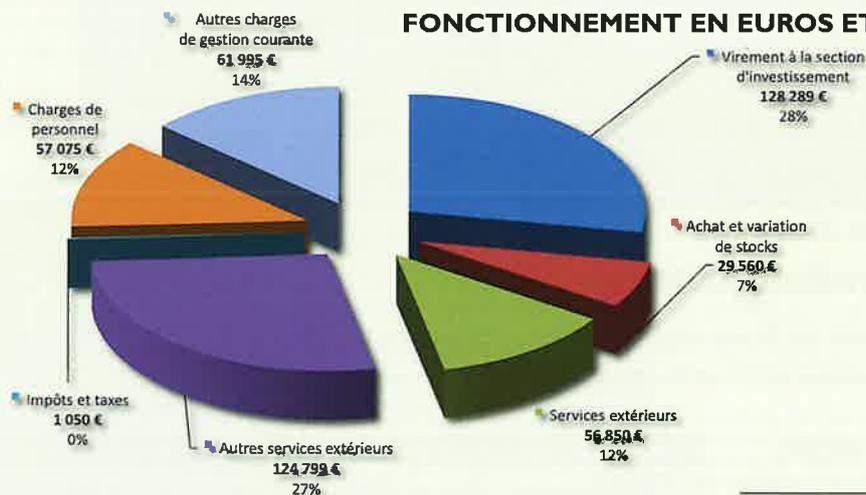
- Aménagement : 290 000 €.
- Bardage et couverture halle bois : 34 000 €.
- Démolition des premiers bâtiments : 15 000 €.
- Voirie & aménagement de la réduction de vitesse Grande Rue : 33 000 € ...

Opérations d'ordres de transfert : opérations techniques de comptabilité.

Le fonctionnement 2019

Le budget primitif de fonctionnement 2019 prévoit un montant global de 516 706 € répartis - pour les principaux postes - de la façon suivante :

FUNCTIONNEMENT EN EUROS ET %



Les recettes de fonctionnement 2019 équilibrées par rapport aux dépenses, pour un montant de 516 706 € sont constituées entre autres :

- du résultat reporté
- des impôts et taxes
- des dotations et participations

Commentaires (seuls sont indiqués les principaux postes de dépenses) :

Achat et variation de stocks : travaux, eau & assainissement, électricité, fournitures de voirie...

Services extérieurs : entretien des fossés, travaux cimetière, impression du bulletin...

Autres services extérieurs : fêtes & cérémonies, réserve financière.

Autres charges de gestion courante : dont SIVOS (34 800 €).

Budget et fiscalité 2019 de la CCA de l'Aillantais

Comptes administratif et de gestion 2018

	FUNCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Exercice 2018			
Dépenses	1 950 312,83 €	736 482,16 €	2 686 794,99 €
Recettes	2 388 613,24 €	1 506 323,08 €	3 894 936,32 €
Résultats de l'exercice	438 300,41 €	769 840,92 €	1 208 141,33 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	- €		
Résultats reportés	1 054 052,22 €	49 358,41 €	1 103 410,63 €
Résultats de clôture	1 492 352,63 €	819 199,33 €	2 311 551,96 €
Restes à réaliser			
Dépenses		- €	- €
Recettes			
RESULTATS DEFINITIFS	1 492 352,63 €	819 199,33 €	2 311 551,96 €

Le Conseil Communautaire du 4 avril 2019,

constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

reconnait la sincérité des restes à réaliser.

arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-contre

Budget primitif 2019 Budget voté par chapitre

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
		propositions 2019			propositions 2019
chapitre 011	charges à caractère général	243 650,00 €	chapitre 013	atténuations de charges	-
chapitre 012	charges de personnels et frais assimilés	277 250,00 €	chapitre 70	produits des services, du domaine & ventes diverses	52 500,00 €
chapitre 014	atténuations de produits	766 766,00 €	chapitre 73	impôts & taxes	1 713 703,00 €
chapitre 65	autres charges de gestion courante	817 950,00 €	chapitre 74	dotations, subventions et participations	548 618,00 €
			chapitre 75	autres produits de gestion courante	80 999,76 €
chapitre 66	charges financières	23 800,00 €	chapitre 76	produits financiers	
chapitre 67	charges exceptionnelles	500,00 €	chapitre 77	produits exceptionnels	
chapitre 022	dépenses imprévues	160 000,00 €			
TOTAL DES	DEPENSES RÉELLES	2 289 926,00 €	TOTAL DES	RECETTES RÉELLES	2 395 820,76 €
chapitre 023	virement à la section d'investissement	1 547 469,65 €	chapitre 042	opérations d'ordre de transfert entre sections	15 961,61 €
chapitre 042	opérations d'ordre de transfert entre sections	66 739,35 €	chapitre 043	opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
				EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 492 352,63 €
TOTAL DES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE	3 904 135,00 €	TOTAL DES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE	3 904 135,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
		propositions 2019			propositions 2019
chapitre 20	immobilisations incorporelles	83 000,00 €	chapitre 13	subventions d'investissement	1 644 800,00 €
chapitre 204	subventions d'équipement versées	200 000,00 €			
chapitre 21	immobilisations corporelles	114 500,00 €			
chapitre 23	immobilisations en cours	5 389 970,00 €			
chapitre 16	emprunts et dettes assimilées	104 273,00 €	chapitre 10	dotations, fonds et réserves	699 999,67 €
chapitre 27	autres immobilisations financières		chapitre 16	emprunts et dettes assimilées	1 301 110,00 €
chapitre 020	dépenses imprévues	171 613,29 €			
TOTAL DES	DEPENSES RÉELLES	6 063 356,39 €	TOTAL DES	RECETTES RÉELLES	3 645 909,67 €
chapitre 040	opérations d'ordre de transfert entre sections	15 961,61 €	chapitre 021	virement de la section fonctionnement	1 547 469,65 €
chapitre 041	opérations patrimoniales		chapitre 040	opérations d'ordre de transfert entre sections	66 739,35 €
			chapitre 041	opérations patrimoniales	
				EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	819 199,33 €
TOTAL DES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	6 079 318,00 €	TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	6 079 318,00 €

Budget annexe ordures ménagères

Approbation du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe REOM

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018

Affectation des résultats 2018 du BAREOM

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2019, les résultats d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2018 du budget annexe REOM de la façon suivante :

- en section d'investissement au compte R001 « excédents d'investissement » la somme de **76 295,91 €**
- en recettes d'exploitation et de le porter sur la ligne budgétaire R002 « excédents d'exploitation reporté », pour un montant total de **792 318,14 €**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Exercice 2018			
Dépenses	1 195 776,73 €	98 765,21 €	1 294 541,94 €
Recettes	1 367 918,05 €	133 612,88 €	1 501 530,93 €
Résultats de l'exercice	172 141,32 €	34 847,67 €	206 988,99 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		- €	
Résultats reportés	620 176,82 €	41 448,24 €	661 625,06 €
Résultats de clôture	792 318,14 €	76 295,91 €	868 614,05 €
Restes à réaliser			
Dépenses		- €	- €
Recettes		- €	- €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	792 318,14 €	76 295,91 €	868 614,05 €

Budget primitif 2019 du BAREOM

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve le budget primitif REOM 2019 arrêté comme suit, au niveau des chapitres de la section d'exploitation et d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 103 883 €	2 103 883 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	592 364 €	592 364 €
TOTAL	2 696 247 €	2 696 247 €

PARTICIPATION CITOYENNE

Sommeçaise « Commune participation citoyenne »

Suite à la décision prise par le Conseil Municipal, le protocole « participation citoyenne » permettant à la commune de Sommeçaise de devenir « **Commune participation citoyenne** » a été signé le mercredi 19 juin 2019 par Mme la Sous-Préfète de l'Yonne, M. le Commandant de la Gendarmerie d'Auxerre et M. le Maire de Sommeçaise, en présence des élus et des résidents référents.

À ce jour 125 communes sur 423 du département adhèrent à la participation citoyenne. ces efforts, ces réussites, sont les vôtres.

Dernières communes en date :

Le 5 juin les communes de **DEUX-RIVIÈRES** et **BESSY-SUR-CURE**.

Le 11 juin 219, 15 communes de Puisaye : **ROGNY-LES-SEPT-ÉCLUSES, SOUGÈRE-EN-PUISAYE, LA-LANDE, LEUGNY, VILLENEUVES-LES-GENÈTS, LINDRY, SAINPUITS, CHAMPCEVRAIS, MÉZILLES, MOUTIER-EN-PUISAYE, LES HAUTS-DE-FORTERRE, LEVIS, LAIN, ÉGLENY ET BEAUVOIR.**

Le 19 juin les communes de **LA FERTÉ-LOUPIÈRE** et **SOMMEÇAISE.**

POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE

PARTICIPATION CITOYENNE

GENDARMERIE NATIONALE

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection, ...).



LE RÔLE DE CHACUN

► **LE MAIRE**
Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

► **LES RÉSIDENTS**
Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

► **LA GENDARMERIE**
Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.
Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.



COMITÉ DES FÊTES



Agenda de juillet à décembre des Manifestations

ÉVÈNEMENTS

- | | |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Du 12 juil. au 9 août
à partir de 18H00 | Les Restos Marchés
Tous les vendredis |
| Vendredi 12 juillet | Fête Nationale |
| Samedi 26 oct. | Karaoké |
| Dimanche 17 nov. | Salon de la Généalogie |
| Samedi 15 déc. | Noël des Enfants |

Cette liste de manifestations
est sujette à modifications,
ajouts et/ou retraits au fil du temps.



PROCHAIN RENDEZ-VOUS LE 12 JUILLET 2019

Place de l'Église de Sommeçaise à partir de 18 h :

Premier Resto Marché

À partir de 21H

Célébration de la Fête Nationale

Feu d'artifice - Bal - Buvette

Du 12 juillet au 9 août : tous les vendredis
Restos Marchés à partir de 18 h place de l'Église



Retrouvez toutes nos manifestations sur : www.comite-fetes-sommeçaise.fr

 www.facebook.com/cfsommeçaise

sommeçaise.comitedesfetes@laposte.net